



L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté

ACTUALITÉ

NATURE

Vendredi 10 juillet 2020

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté

A la suite des intempéries du 9 au 11 mai 2020, il a été constaté par arrêté de l'état de catastrophe naturelle.



Les Véliziens ayant subi des dommages matériels après les inondations et coulées de boue peuvent ouvrir leur droit à la garantie des assurances contre les effets de catastrophes naturelles.

Img src : Freepik